



Rapport du jury d'admission
Concours interne d'Assistant Ingénieur « Assistant des métiers de l'image et du son »
BAP F
Année : 2020

- Nombre de poste (s) ouvert (s) : 1
- Nombre de candidats admissibles : 4
- Répartition par sexe : 4H – 0F
- Nombre de candidats auditionnés pour l'épreuve d'admission : 3
- Répartition par sexe : 3H, soit 100% - 0F, soit 0%
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 1
- Répartition par sexe : 1H
- Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 1
- Répartition par sexe : 1H, soit 100% -0H, soit 0%
- Notes des candidats admis : entre 15 et 17 sur 20

Jury - Fonctionnement

Le jury était au complet et la parité était respectée. Le mode de fonctionnement a été collégial et chaque candidat présent a été auditionné par tous les membres du jury. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Résultats

A l'issue des auditions, le jury a fixé le seuil d'admission sur la liste principale à 94 et sur liste complémentaire à 90. A l'issue de cette phase, 1 candidat a été déclaré admis sur liste principale et 1 candidat sur liste complémentaire.

Critères d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation élaborée en vue de l'audition des candidats était objective et en adéquation avec la fiche de poste et avec le niveau attendu sur ce type de poste.

Les critères portaient aussi bien sur les compétences techniques dans le domaine audiovisuel (connaissances des équipements, des techniques de production/diffusion, des systèmes de gestion et contrôle des signaux audio/vidéo...) que sur l'aptitude au management ou encore la bonne connaissance de l'environnement professionnel.

Remarques et conseils du jury

L'épreuve d'admission avait pour objectif un recrutement sur un poste à la fois de pilotage et opérationnel. Le jury s'est donc attaché à déceler les candidats en mesure d'assurer immédiatement les missions et les responsabilités afférentes à cette fonction.

Le niveau des candidats s'est révélé assez hétérogène.

Les attendus de l'exposé ont été globalement bien compris par les candidats.

La construction était majoritairement claire et le contenu pertinent.

La connaissance de l'environnement professionnel s'est avérée contrastée. Certains candidats ne connaissaient visiblement pas le Collège de France, son organisation, ses missions et avaient une compréhension différente des savoirs.

Le jury déplore le manque de maturité de certains candidats sur l'aptitude au management et ne peut que conseiller aux futurs candidats de compléter leur cursus de formation sur ce domaine.

Le jury tient à souligner la qualité de l'organisation qui a permis, pour le jury comme pour les candidats, que les conditions favorables au bon déroulement du concours soient respectées malgré un contexte sanitaire difficile.

Pour le jury
La Présidente, S. Alexandre